

# Contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique



## Synthèse du Bilan mi-parcours

Juillet 2009



RhôneAlpes Région



**SY.M.A.S.O.L.**

ZAI la Tuilerie – 110, chemin des Mouilles  
74550 PERRIGNIER

Tél : 04.50.72.52.04 Fax : 04.50.72.17.48



# S O M M A I R E

<b>1. ELEMENTS AYANT CONDUIT A LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERES DU SUD-OUEST LEMANIQUE</b>	
<b>- RAPPEL.....</b>	<b>4</b>
1.1 Caractéristiques générales du bassin versant.....	4
1.2 Le Contrat de rivières .....	6
1.3 Déclinaison des objectifs en opérations .....	8
<b>2. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERES.....</b>	<b>12</b>
<b>3. BILAN DES TROIS PREMIERES ANNEES DE REALISATION PAR VOLET (2006 – 2008).....</b>	<b>15</b>
3.1 A1 - Lutter contre la pollution domestique .....	1
3.2 A2 – Lutter contre la pollution agricole .....	1
3.3 A3 – Lutter contre la pollution industrielle.....	16
3.4 B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques .....	16
3.5 B2 – Assurer la protection des biens et des personnes face aux risques d’inondation .....	17
3.6 B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau .....	17
3.7 C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques.....	18
3.8 C2 - Assurer la mise en œuvre des actions du Contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire Chablais.....	19
3.9 C3 - Définir une stratégie foncière .....	19
3.10 C4 - Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi.....	20
3.11 Bilan général.....	20
<b>4. CONTRIBUTION DU CONTRAT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURE .....</b>	<b>22</b>
<b>5. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>23</b>
<b>6. ANNEXES .....</b>	<b>24</b>

# 1. ELEMENTS AYANT CONDUIT A LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERES DU SUD-OUEST LEMANIQUE - RAPPEL

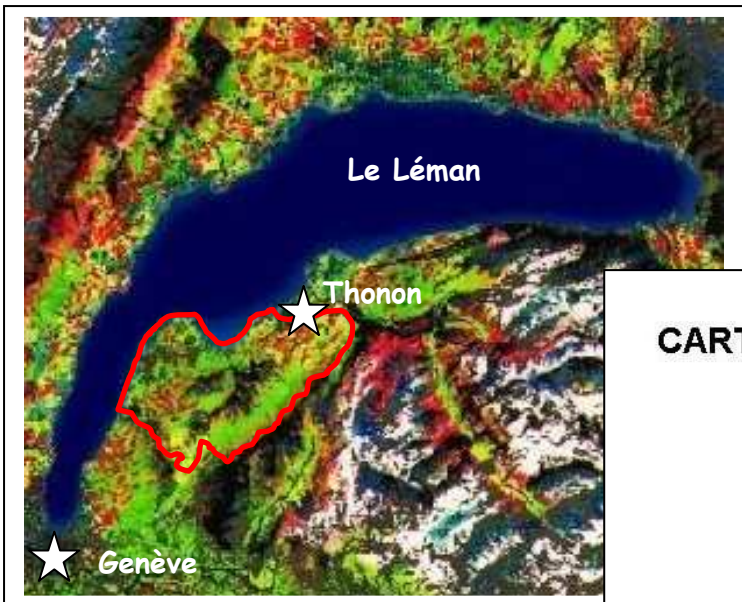
## 1.1 Caractéristiques générales du bassin versant

La zone comprise entre l'Hermance et le Pamphiot détermine un espace de 226 km<sup>2</sup> entre les préalpes du Chablais et le lac Léman. Région privilégiée par la nature au contact de la moyenne montagne et du plus grand lac européen, elle a subi de fortes atteintes environnementales en raison de l'urbanisation croissante et de l'insuffisance des mesures de protection : le Contrat de rivières répond donc à un enjeu de grande importance pour restaurer la qualité des rivières et de ce fait celle du lac Léman, protéger la ressource en eau et maîtriser l'écoulement des crues.

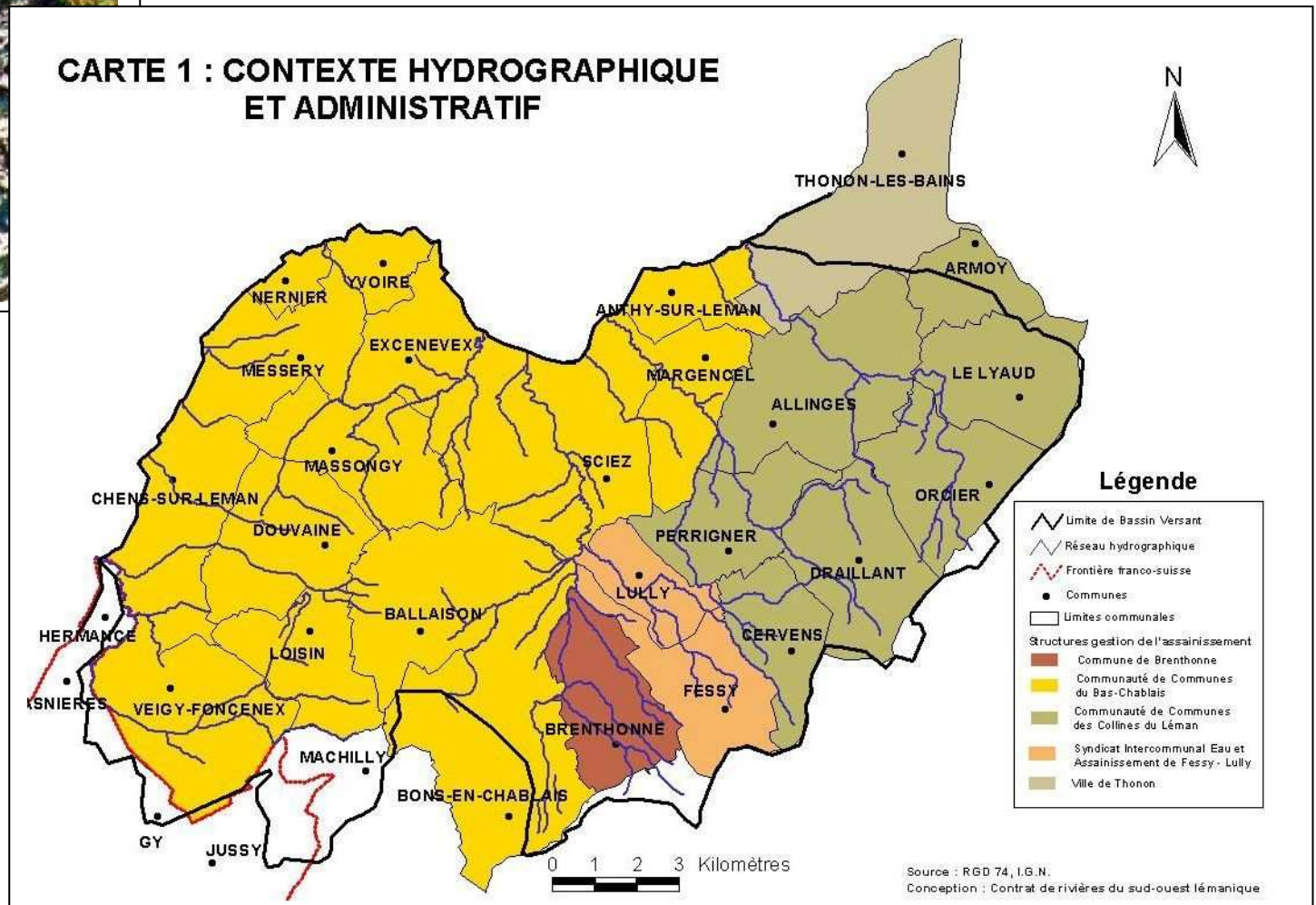
L'eau est omniprésente dans le paysage et dans la vie locale. Le Léman constitue un pôle économique et d'activités touristiques liées à l'eau important. Les localités de ce secteur géographique sont souvent associées aux eaux minérales de Thonon et d'Evian de renommées internationales. Plus modestement, chaque hameau de village dispose d'une ou de plusieurs fontaines dont il maintient le fonctionnement. Les ruisseaux sont nombreux et sont intimement liés à l'histoire de la région : ils ont constitué les limites communales, ont été dérivés pour des moulins ou les douves d'un château..

La région lémanique connaît une forte pression urbaine avec tous les impacts que cela engendre sur les milieux aquatiques : anthropisation des cours d'eau (busage, chenalisation...), pollution des eaux, risques d'inondation accrus, remblaiement de zones humides...

Les communes de la rive sud-ouest du Léman (29 communes dont 4 sur Suisse) se sont portées volontaires pour la mise en œuvre d'une gestion concertée à l'échelle du bassin versant des affluents du Léman par la mise en place d'un Contrat de rivières. Douze cours d'eau (qui représentent plus de 80 km de cours d'eau principaux), tous affluents du lac Léman, sont concernés (d'est en ouest) : le Pamphiot, les Fossaux, le Redon, le Dronzet, le Foron, le Vion, le Mercube, les Dumonts, les Pâquis, la Vorze, les Léchères et l'Hermance, transfrontalière car une partie de son bassin versant se situe sur le territoire du Canton de Genève.



**CARTE 1 : CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF**



## **1.2 Le Contrat de rivières**

Approuvé le 14 octobre 2005, par l'ensemble des membres du Comité National d'Agrément, et signé officiellement par l'ensemble des partenaires le 19 janvier 2006, le contrat de rivières est mis en œuvre par le Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique, le SYMASOL. Cette structure est composée de quatre collectivités : les communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, le Syndicat d'eau et d'assainissement de Fessy-Lully et la commune de Brenthonne. L'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, la région Rhône-Alpes et le Conseil général de Haute-Savoie pour l'essentiel apportent une aide financière à hauteur de 50 % pour la réalisation d'actions concrètes sur le territoire.

Le contrat de rivières du sud-ouest lémanique, c'est :

- un territoire de 226 km<sup>2</sup>,
- 12 affluents du Léman pour un linéaire proche de 180 kms,
- 180 zones humides réparties sur le territoire,
- 29 communes engagées (dont 4 genevoises),
- 110 actions
- 30 000 habitants permanents

Le périmètre du SYMASOL représente une unité cohérente qui englobe les bassins versants du Pamphiot, du Redon, du Foron, du Vion et de l'Hermance qui s'étendent de Thonon-les-Bains à Genève..

D'un montant de 28 millions d'euros hors taxe, le contrat de rivières est un programme d'actions établi sur 6 ans qui vise la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Il offre une vision globale et permet notamment la concertation entre communes amont et communes aval pour régler les problématiques de gestion des eaux.

### **Rappel des grands objectifs**

Les objectifs du Contrat de rivières s'inscrivent dans une logique globale destinée à fournir un cadre d'actions orienté vers une gestion durable de l'eau en tenant compte des différents usages et enjeux liés à l'écosystème aquatique.

Ils visent autant à poursuivre les efforts déjà entrepris qu'à développer des actions nouvelles ou à transformer certaines pratiques liées à l'eau dans le respect de la réglementation et en tenant compte des particularités locales des bassins versants.

A travers l'approche globale du bassin versant et des différents enjeux liés aux cours d'eau, le Contrat de rivières constitue un outil de planification cohérent pour appréhender simultanément les problématiques liées à la qualité des eaux (volet A), à la revalorisation du milieu aquatique (volet B1), à la protection des personnes et des biens face au risque inondation (volet B2) et à la gestion globale de la ressource en eau (volet B3). Il offre également le moyen d'inscrire à long terme des actions d'accompagnement en matière de communication, de coordination, et de suivi (volet C).

Le présent contrat comprend cinq volets principaux, déclinés en 14 thèmes :

**Volet A : Améliorer la qualité de l'eau**

- A1 – Lutter contre la pollution domestique
- A2 – Lutter contre la pollution agricole
- A3 – Lutter contre les pollutions urbaines et industrielles

**Volet B1 : Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques**

- B1.1 - Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- B1.2 - Réhabiliter les potentiels piscicoles et écologiques des milieux aquatiques

**Volet B2 : Assurer la protection des personnes et des biens face aux risques naturels**

- B2.1 – Prévenir les risques d'inondation
- B2.2 – Limiter l'impact des eaux pluviales en zone urbaine
- B2.3 – Préserver les zones d'expansion des crues

**Volet B3 : Gérer de façon globale la ressource en eau**

- B3.1 – Mettre en œuvre une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- B3.2 – Promouvoir une utilisation rationnelle de la ressource en eau

**Volet C : Communication, Coordination et Suivi**

- C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques
- C2 – Assurer la mise en œuvre des actions du contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire du Chablais (PLU, SCOT...)
- C3 – Définir une stratégie foncière
- C4 – Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi.

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été défini.

### 1.3 Déclinaison des objectifs en opérations

Le **tableau 1** ci-après rappelle le constat fait sur l'état des milieux aquatiques du territoire, les objectifs déclinés en lien avec ce constat et les actions qui seront mises en œuvre pour y répondre.

**Tableau 1**

Constat	Objectif	Action	Montants
<b>Volet A : Améliorer la qualité des eaux superficielles</b>			
Qualité bactériologique mauvaise Qualité physico-chimique moyenne Pollution domestique sur l'amont (Pamphiot, Redon, Foron) Pollution domestique ponctuelle (Vion, Hermance, cours littoraux) Facteurs limitants à la vie piscicole : qualité des eaux (Pamphiot, Redon, Foron, Hermance)	A1  <b>Lutter contre la pollution domestique</b>	Construction de réseaux de transport des eaux usées Amélioration/construction de systèmes de traitement Réalisation de zonages d'assainissement autonome	<b>15 275 103 € HT</b>
Qualité bactériologique mauvaise Qualité physico-chimique moyenne Teneurs en pesticides importantes sur l'ouest du territoire Pollution agricole liée aux élevages Pollution agricole liée aux cultures (Vion, Hermance)	A2  <b>Lutter contre la pollution agricole</b>	Inventaire des parcelles à risques vis-à-vis de l'abreuvement des animaux dans le lit du cours d'eau puis mise en place de solutions alternatives Identification des parcelles à risques puis actions de protection et de modification des pratiques pour limiter l'érosion des parcelles agricoles	<b>124 500 € HT</b>

<p>Qualité physico-chimique moyenne Teneurs en métaux inquiétantes Pollution des activités, décharges, plateformes de ruissellements</p>	<p style="text-align: center;">A3</p> <p style="text-align: center;"><b>Lutter contre les pollutions urbaines et industrielles</b></p>	<p>Etude précise pour la gestion et le traitement des EP sur la ZA de Marclaz et mise en œuvre des travaux Mise en place de glissières de protection le long du Pamphiot Etude diagnostic des décharges du territoire Réhabilitation de la décharge de Messery Diagnostic des entreprises susceptibles d'apporter une pollution métallique aux cours d'eau</p>	<p><b>767 410 € HT</b></p>
<p><b>Volet B : Mise en valeur des milieux aquatiques et gestion globale de la ressource en eau</b></p>			
<p>Manque d'entretien des berges généralisé Bonnes potentialités piscicoles sur les cours du Pamphiot, Redon et Foron avec des embouchures essentielles pour la reproduction de la truite lacustre Facteurs limitants à la vie piscicole : obstacles (Pamphiot, Redon) Présence de zones humides d'intérêts patrimonial et socio-économique avec un manque de gestion mais des volontés locales Milieu rivulaire isolé, difficilement accessible et peu intégré au cadre de vie des habitants Cours d'eau dégradés en milieu urbain Rôle écologique des cours d'eau en relation avec l'activité agricole non valorisé</p>	<p style="text-align: center;">B1</p> <p style="text-align: center;"><b>Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques</b></p>	<p>Mise en place d'un plan de gestion des boisements de berges et du bois mort Réalisation de travaux visant à améliorer l'alimentation en eau des zones humides Aménagements piscicoles visant à améliorer la circulation des poissons Aménagements de sentiers de découverte et de sensibilisation le long de cours d'eau et à l'intérieur de zones humides Renaturation de cours d'eau Réengraissement, stabilisation de lits de cours d'eau Identification des parcelles agricoles à risque vis-à-vis du ruissellement. Définition et mise en œuvre d'aménagements et de bonnes pratiques relatifs à l'assolement, l'organisation des rotations et au travail du sol des exploitations. Aménagement et gestion de zones humides pour leur rendre leur rôle hydraulique Restauration du patrimoine bâti lié à l'eau Protection des zones humides d'importance hydraulique Restauration et gestion de zones humides</p>	<p><b>5 347 835 € HT</b></p>

<p>Arrivées d'eau en zones urbaines combinées à des risques d'embâcles importants, d'où risque pour la protection des biens et personnes</p> <p>Urbanisation : imperméabilisation des sols qui entraîne une montée rapide des eaux</p> <p>Rôle écrêteur considérable des zones humides mais qui ne jouent pas toujours leur rôle (Hermance)</p> <p>Ouvrages sous-dimensionnés</p>	<p><b>B2</b></p> <p><b>Assurer la protection des biens et des personnes</b></p>	<p>Etude de schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle des 12 bassins versants</p> <p>Réfection de seuils</p> <p>Stabilisation de berges en techniques végétales</p> <p>Réalisation d'aménagements hydrauliques : risbermes, fosses de dissipation, canal de décharge, pièges à matériaux</p> <p>Remplacement de ponts</p> <p>Favorisation du rôle écrêteur de zones humides (bassins du Pamphiot, Redon, Foron, Hermance)</p> <p>Réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales (Messery, Bons)</p> <p>Création de zones de rétention des eaux</p> <p>Enherbement des vignes</p>	<p><b>4 834 187 € HT</b></p>
<p>Vulnérabilité de la ressource en eau du fait de pollutions domestiques, agricoles, pollution par les eaux pluviales (secteurs urbains) et risques de pollutions industrielles</p> <p>Prélèvements en eau en concurrence avec le débit d'étiage du Pamphiot, Redon, Foron, Vion et Léchères</p> <p>Facteurs limitants à la vie piscicole : débits d'étiage (Pamphiot, Hermance)</p> <p>Effets de l'urbanisation : eaux usées qui ne retournent plus au milieu naturel, eaux pluviales qui ne sont plus infiltrées</p>	<p><b>B3</b></p> <p><b>Gérer de façon globale la ressource en eau</b></p>	<p>Création d'un Observatoire de la ressource en eau pour un suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux associés</p> <p>Réduction des fuites sur les réseaux A.E.P.</p> <p>Retour des eaux de captages au milieu naturel et prise en compte des zones humides dans les autorisations de captages</p> <p>Amélioration des connaissances sur les ressources exploitées pour l'A.E.P.</p>	<p><b>373 000 € HT</b></p>

## Volet C : Communication, coordination et suivi

<p>Population peu sensibilisée à l'importance des milieux aquatiques (grand public, scolaires...)</p> <p>Mais communication amorcée par le contrat de rivières dans sa phase préalable</p>	<p style="text-align: center;">C1</p> <p style="text-align: center;"><b>Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques</b></p>	<p>Réalisation d'un plan de communication et d'information</p> <p><u>public cible</u> : grand public, riverains, scolaires, élus</p> <p><u>outils</u> : plaquettes, lettres, signalétique, dossier pédagogique, visites de terrain, exposition, manifestations, réunions publiques</p>	<p><b>237 950 € HT</b></p>
<p>Manque de considération des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme</p>	<p style="text-align: center;">C2</p> <p style="text-align: center;"><b>Assurer la mise en œuvre des actions du Contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire Chablais (SCOT, PLU...)</b></p>	<p>Protection réglementaire des cours d'eau dans les P.L.U. et le SCOT du Chablais</p> <p>Prise en compte et protection des zones humides dans les différents documents d'urbanisme</p> <p>Délimitation et protection des zones inondables dans les P.L.U. et le SCOT – PPRi</p>	<p>/</p>
<p>Manque de maîtrise foncière des milieux aquatiques par les collectivités</p> <p>Toutefois : plusieurs berges de cours d'eau classées en zone boisée classée au POS ou PLU</p>	<p style="text-align: center;">C3</p> <p style="text-align: center;"><b>Définir une stratégie foncière</b></p>	<p>Acquisitions foncières d'une bande naturelle le long des cours d'eau</p> <p>Acquisitions foncières en vue de la réalisation d'aménagements hydrauliques, de travaux de valorisation des cours d'eau (renaturation, sentiers...) ou de la gestion de zones humides</p>	<p>/</p>
<p>Animation et coordination du contrat par une chargée de mission et un assistant technique</p> <p>Etat des lieux des milieux aquatiques réalisé dans la phase d'élaboration du contrat (qualité des eaux, piscicole, hydraulique, ressource en eau, zones humides, paysage...)</p> <p>Etablissement d'un programme d'actions</p>	<p style="text-align: center;">C4</p> <p style="text-align: center;"><b>Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi</b></p>	<p>Animation et coordination du contrat : maintien des postes de chargée de mission et d'assistant technique</p> <p>Mise en place d'un programme de suivi (qualité des eaux, piscicole, débits, températures)</p> <p>Réalisation d'une étude bilan sur le déroulement et les résultats de la mise en œuvre de la procédure</p>	<p><b>796 460 € HT</b></p>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>27 756 445</b>

## 2. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERES

### **SYMASOL**

Le Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique a été créé le 9 janvier 2006 pour porter la phase de mise en œuvre des actions du contrat de rivières.

Son organe décisionnel, le comité syndical, est composé de 16 délégués. Le SYMASOL emploie 4 personnes réparties d'une part au sein de la cellule administrative qui gère notamment les paiements et les subventions et d'autre part, au sein de la cellule technique chargée d'animer les comités techniques.

### **Comité de rivières**

La composition du Comité de rivières a été définie par l'arrêté préfectoral du 7 août 2001 et modifié par arrêté DDAF du 9 novembre 2006. Il est présidé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral et se réunit au moins une fois par an.

Son secrétariat est assuré par le SYMASOL.

Ses missions sont les suivantes :

- constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau (à cette fin, ses réunions pourront être élargies au-delà de la composition définie par le Préfet),
- apprécier l'état d'avancement du contrat, valider le programme annuel,
- proposer des orientations,
- contrôler la bonne exécution du contrat.

### **Comité de pilotage**

Le comité de pilotage assure les missions suivantes :

- examiner la programmation annuelle des actions,
- préparer les séances du Comité de rivières et notamment le bilan technique et financier annuel d'avancement du contrat (en proposant éventuellement des présentations et interventions thématiques).

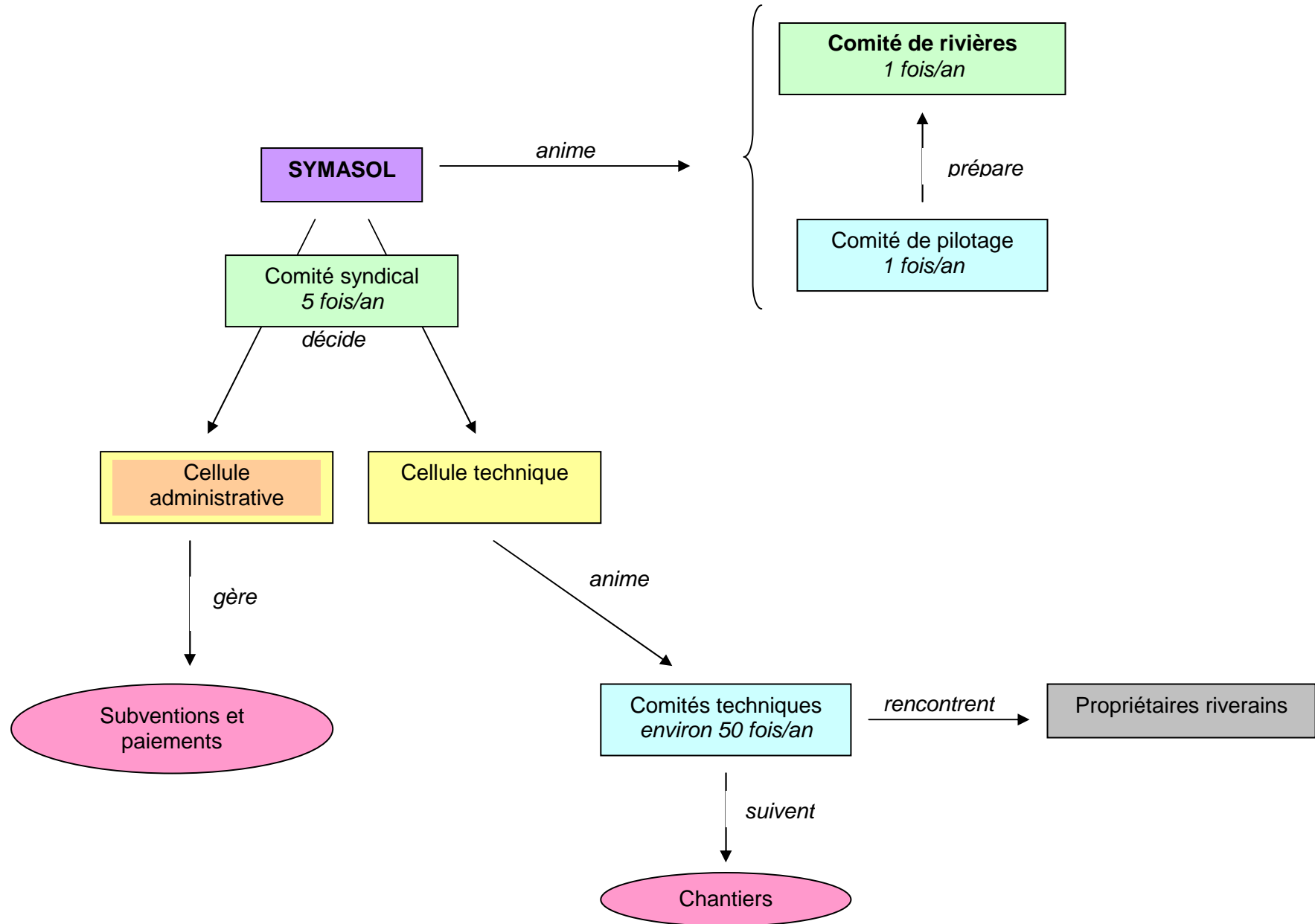
Son secrétariat est assuré par le SYMASOL.

## **Comités techniques**

Des comités techniques ou groupes de travail constitués en fonction des besoins assurent le suivi de la réalisation des études et des travaux, en élaborent les cahiers des charges et en valident les résultats techniques. Dans chaque comité technique sont représentés la Région, le Département, l'Agence de l'Eau (s'ils participent au financement), la collectivité associée dans le cadre du contrat, la DIREN, la MISE et la DDAF. D'autres membres sont invités en fonction de la thématique (pêcheurs, chasseurs, naturalistes, propriétaires riverains, autres services de l'Etat...).

Le diagramme ci-après explicite les moyens de mise en œuvre du contrat de rivières.

**Diagramme :** Moyens de mise en œuvre du contrat de rivières



# 3. BILAN DES TROIS PREMIERES ANNEES DE REALISATION PAR VOLET (2006 – 2008)

## 3.1 A1 - Lutter contre la pollution domestique

L'objectif d'amélioration de la qualité des eaux revêt un intérêt fondamental dès lors qu'il vise à accroître sensiblement la valeur des milieux aquatiques tant sur le plan biologique qu'en terme d'image de la rivière.

La reconquête de la qualité des eaux constitue un signe fort de la capacité des acteurs locaux à organiser le développement socio-économique de leur territoire dans un souci de préservation durable de l'environnement.

### Bilan :

Avec **11.4 M€** d'opérations engagées, le Contrat affiche un taux de réalisation de **75 %**. Les opérations engagées sont conformes aux objectifs affichés dans les fiches actions.

La communauté de communes du Bas-Chablais affiche un taux d'avancement de 90 % en matière d'assainissement collectif. Les réseaux structurants prévus sur 2006-2008 ont été réalisés mais la 3<sup>ème</sup> tranche de la Presqu'île n'est pas finalisée. Les travaux sur certains secteurs prioritaires en terme de transport ont par contre été anticipés (secteurs sur les communes de Chens/Léman, Excenevex et Veigy-Foncenex).

La commune de Brenthonne est toujours en réflexion sur la mise aux normes de sa lagune, ce qui explique les seulement 33 % d'engagement financier (pour 75 % d'avancement), la reprise de l'aménagement de la lagune étant prévu à hauteur de 500 000 € HT.

Globalement les programmations avancent au rythme prévu mais avec des modifications dans les priorités d'intervention.

## 3.2 A2 – Lutter contre la pollution agricole

Le contexte de **pollution bactériologique** importante sur l'ensemble des cours d'eau du territoire et notamment de pollution par les salmonelles aux embouchures nécessite aux collectivités d'être vigilantes sur l'ensemble des pollutions organiques des cours d'eau. A ce titre, l'identification des sites à risque vis-à-vis de l'abreuvement des animaux dans le lit des rivières et la mise en place de solutions alternatives constituent les moyens pour atteindre cet objectif.

La **pollution par les pesticides** est particulièrement prononcée sur la partie ouest du territoire (bassins versants du Vion et de l'Hermance). La présence d'une activité agricole tournée vers la culture explique ce constat. Une enquête sur les pratiques phytosanitaires et une sensibilisation des agriculteurs permettront d'envisager la mise en place de pratiques alternatives.

### **Bilan :**

La réalisation de ces deux actions agricoles est étalée sur toute la durée du contrat de rivières, soit sur 6 ans. Le travail de sensibilisation de la profession agricole demande du temps. La mise en place d'abreuvoirs pour lutter contre la pollution bactériologique des cours d'eau devrait avoir lieu dès l'année 2009. Le taux d'avancement (70 %) bien supérieur au taux d'engagement (16 %) s'explique par le fait que les investissements, étape la plus coûteuse, n'interviendront qu'en dernier lieu. L'action de limitation de la pollution par les pesticides a été retardée en attente du positionnement des partenaires financiers sur son financement. Elle n'a débuté qu'en 2008.

### **3.3 A3 – Lutter contre la pollution industrielle**

Une pollution importante par les métaux a été identifiée sur l'ensemble des cours d'eau du territoire du contrat de rivières. L'origine de ce type de pollution n'a pas réellement pu être identifiée lors des études préalables : industries, décharges ou eaux de ruissellement urbain.

### **Bilan :**

Une étude relative aux impacts de l'activité industrielle sur la pollution métallique des affluents du sud-ouest lémanique a été réalisée en 2008. Elle a mis en avant une possible origine naturelle de cette pollution et permet de ne pas incriminer les industries dans la mauvaise qualité des eaux. Ces hypothèses devront être infirmées ou confirmées par des investigations complémentaires telle que la réalisation d'une étude de corrélation fond géochimique/composition des sédiments.

La réhabilitation de la décharge de Messery devrait permettre également d'améliorer la qualité des eaux du ruisseau des Pâquis.

Le montant engagé au volet A3 est supérieur au montant inscrit du fait de l'anticipation de l'action de réhabilitation de la décharge de Messery. L'action relative à l'amélioration de la connaissance sur l'origine des pollutions métalliques est déjà bien avancée et doit se poursuivre sur 2009-2010 comme prévu au contrat.

### **3.4 B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques**

Ce volet présente cinq types d'opérations :

- les travaux du Programme Pluriannuel des Restauration et d'Entretien (PPRE) des berges, du lit, de la végétation et du bois mort portés sur les 25 communes françaises du contrat,
- les études et travaux de renaturation, de restauration des tronçons dégradés (canalisés, busés, bétonnés ...) des cours d'eau,
- les études et travaux de valorisation pédagogique, paysagère et touristique de certains sites remarquables (sentiers, patrimoine ...),
- les travaux de suppression des principaux obstacles à la circulation ainsi que de diversification des habitats piscicoles,
- les travaux de gestion, de restauration des zones humides.

### **Bilan :**

Avec près de 2.6 M€ engagés, le contrat affiche un taux d'engagement de 79 %. Ce taux est d'autant plus satisfaisant que les actions jugées « vitrines » et « prioritaires » dans le contrat de juillet 2005 sont pour la plupart engagées voire terminées à mi-parcours. Certaines actions prioritaires ont été également anticipées alors que les actions retardées correspondent aux actions de seconde priorité et de moindre coût.

Malgré 4 actions différées et 1 vraisemblablement annulée (B1-2-F), l'état d'avancement des actions montre que 82 % des actions programmées à mi-parcours sont engagées voire terminées (50%).

Ceci résulte en grande partie de l'anticipation dès 2005 de plusieurs actions (B1-1-R, B1-1-F, 9 fiches actions zones humides).

### **3.5 B2 – Assurer la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondation**

La gestion des crues représente un enjeu important que les élus ont souhaité appréhender de façon homogène à l'échelle des bassins versants. Concrètement, les objectifs hydrauliques du Contrat de rivières visent à protéger les secteurs vulnérables.

### **Bilan :**

Sur le plan financier, un peu plus de 50 % de l'enveloppe du volet B2 a été employée. Ce faible taux s'explique par plusieurs actions différées et par la réalisation d'actions freinée par certaines inerties.

Malgré ces quelques actions différées, le volet B2 affiche un bon taux d'avancement avec 74 % des actions programmées sur 2006-2008 engagées, voire terminées (37 %).

### **3.6 B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau**

Le territoire du Sud-Ouest lémanique dispose d'une ressource en eau précieuse. Afin de veiller à l'évolution et à l'organisation des prélèvements dans le cadre plus général du fonctionnement de la ressource en eau, un **Observatoire** doit être mis en place. Il sera un lieu d'échange et de mutualisation des moyens entre Producteurs d'eau pour tendre vers une gestion équilibrée de la ressource.

Sur le **plan qualitatif**, la pollution des aquifères par l'azote et par les pesticides constitue la préoccupation majeure des Producteurs d'eau.

Sur le **plan quantitatif**, il s'agira de veiller à l'adéquation entre prélèvements sur la ressource et besoins du milieu naturel (faune piscicole, débit biologique).

### **Bilan :**

L'ensemble des actions de ce volet ont été engagées sur l'année 2008 suite à l'embauche d'une Chargée de mission « Ressource en eau » cette même année.

La mise en place d'un Observatoire a été considérée comme une action prioritaire car elle nécessite un important travail de concertation à mener auprès des différents producteurs d'eau et partenaires institutionnels.

L'année 2008 a permis la définition d'indicateurs de suivi portant sur les différents usages de la ressource en eau et pressions qui s'exercent sur les milieux telles que l'A.E.P, l'agriculture et l'assainissement.

De ce fait, les actions relatives à la prise en charge des aspects qualitatifs ont ainsi été intégrés au suivi des nitrates et pesticides conduit dans le cadre de l'Observatoire.

Il est à noter qu'une étude de détermination des volumes maximums prélevables va être lancée à l'échelle du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais au sein de laquelle l'ensemble du territoire du SYMASOL est compris. Cette étude va permettre notamment de définir des débits de références pour les milieux et d'apporter ainsi des compléments d'information pour l'établissement d'une gestion équilibrée des ressources en eau.

En outre, ce travail permettra le rapprochement du territoire des Dranses avec celui du SYMASOL sur une problématique transversale et d'amorcer un travail de réflexion sur une démarche de SAGE.

### **3.7 C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques**

Les actions de communication sont engagées afin de favoriser la prise de conscience de la population locale quant à l'intérêt que revêt l'écosystème aquatique sur le plan biologique, en matière d'espaces de détente et de loisirs mais aussi en terme d'images au sein du territoire.

L'objectif vise à permettre aux cours d'eau du Contrat de rivières d'être mieux reconnus par les usagers des rivières, les riverains ainsi que la population locale et touristique du bassin versant. Il vise également à expliciter la procédure « contrat de rivières » et à sensibiliser de manière générale à la préservation de la ressource en eau.

### **Bilan :**

Avec près de 60 000 € engagés, le contrat affiche un taux d'engagement de 41 % pour le volet C1. Si on se base sur l'état d'avancement des actions de ce volet, on se rend compte que 75 % des actions programmées à mi-parcours sont engagées voire terminées (25%).

La différence entre le taux d'engagement (aspect financier) et l'état d'avancement des actions s'explique par le fait que la plupart des actions engagées ont un coût inférieur aux estimations et que pour certaines, le montant inscrit s'étale sur la durée complète du contrat (scolaires, lettre d'information, visites de terrain, exposition).

De plus, **3 actions (C1-3, C1-5 et C1-10)** ont été annulées ou prises en charge dans le cadre d'une autre procédure (NATURA 2000).

**L'action C1-1 est différée voire annulée.** Il a été décidé de remplacer l'élaboration de cette seconde plaquette par une fréquence plus importante de la *Lettre du Sud-Ouest Lémanique* (C1-2), à savoir 2 numéros par an, de façon à communiquer et sensibiliser les acteurs, élus, usagers de l'avancement des actions du contrat

### **3.8 C2 - Assurer la mise en œuvre des actions du Contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire Chablais**

Le SYMASOL est de plus en plus associé aux réunions de révision/élaboration de PLU des communes (Loisin, Veigy, Armoy...), avec la participation à 5 réunions en 2008 et déjà 4 réunions au premier trimestre 2009. Les attentes des élus portent essentiellement sur la gestion des zones humides et des eaux pluviales, du fait de la réalisation de l'étude de schéma directeur des eaux pluviales sur les 24 communes du territoire par le SYMASOL.

Le syndicat participe également aux réunions d'élaboration du SCOT du Chablais sur le thème de l'environnement (forêt, agriculture, ressource en eau et gestion des risques) pouvant aller jusqu'à 4 réunions par an. Dans ce cadre, il veille à la préservation de bandes naturelles le long des cours d'eau, à la prise en compte des zones humides et à la délimitation et protection des zones inondables et espaces de liberté des cours d'eau.

Sur le plan transfrontalier, le Contrat de rivières contribue naturellement à renforcer le mode de collaboration entre les autorités françaises et suisses.

### **3.9 C3 - Définir une stratégie foncière**

Les aspects fonciers peuvent ralentir la réalisation de plusieurs actions. C'est le cas des chantiers de renaturation de l'Hermance à Veigy (environ 65 propriétaires), de création de bassins de rétention sur l'Hermance (20 propriétaires), de stabilisation des berges du Pamphiot à Noyer (environ 25 propriétaires), du projet de création d'une digue sur le Vion (10 propriétaires) et d'aménagement du Dronzet à Sciez (6 propriétaires). Ils nécessitent de l'énergie et du temps pour expliquer les besoins pour l'intérêt général et négocier les achats. Certains projets sont aujourd'hui bloqués dans l'attente d'un accord des propriétaires.

Les communes s'orientent vers un achat des terrains pour les ouvrages importants ( ex. : barrage sur l'Hermance) et pour les secteurs fortement remaniés (création de méandres). Bien souvent, elles s'adaptent à la volonté du riverain. Au niveau des jardins d'habitation, de longues discussions sont souvent nécessaires car l'intervention se fait ici sur l'espace de vie privée des riverains. Sur les terrains agricoles, les propriétaires cherchent souvent à négocier le prix d'achat, pensant souvent que le terrain pourra devenir constructible un jour.

Au-delà des actions propres au contrat de rivières, certains élus sont aujourd'hui sensibilisés à la préservation des zones humides et préemptent parfois spontanément, après consultation du SYMASOL, pour l'achat de parcelles en milieux humides.

### **3.10 C4 - Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi**

Rappelons tout d'abord que les études préalables ainsi que la rédaction du contrat de rivières ont été portées par la communauté de communes des Collines du Léman. Deux techniciens étaient en poste pour cette phase (la chargée de mission et l'assistant technique).

Depuis la création de la structure porteuse le 9 janvier 2006, le SY.M.A.S.O.L., les effectifs du syndicat ont continuellement progressé pour atteindre à ce jour le nombre de 4 personnes :

- une chargée de mission a été recrutée en 2001 afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat et lancer les études préalables,
- un assistant technique a été recruté en 2004 afin d'épauler la chargée de mission dans le suivi des études préalables et l'élaboration du Contrat de rivières,
- une collaboratrice a été recrutée en 2006 afin d'assurer les tâches administratives et assurer la bonne gestion du syndicat,
- une chargée de mission fut enfin recrutée en 2008 afin d'assurer la gestion du volet 3 "Resource en eau" d'ouvrir la réflexion avec les acteurs du territoire sur la mise en place à terme d'un SAGE sur le territoire ,voir au-delà.

En ce qui concerne les actions de suivi programmées au contrat, le suivi de la qualité des eaux superficielles, le suivi thermique, ainsi que l'élaboration d'un tableau de bord regroupant des indicateurs régionaux ont été lancés entre 2006 et 2008.

### **3.11 Bilan général**

Avec un montant engagé de près de 17 M€ sur le montant global de 27.7 M€, on obtient un taux d'engagement de 61 %. Hormis les actions du volet "Pollution agricole" qui ont pris du retard dans la programmation, les montants engagés pour l'ensemble des autres volets sont satisfaisants.

Pour le volet "Pollution industrielle", le faible taux d'engagement s'explique par le fait que les actions les plus coûteuses sont inscrites dans la deuxième moitié du contrat.

Pour rappel, le volet PPRE (Plan de gestion de la végétation) présente également un faible taux qui s'explique par une surestimation financière de cette opération dans le document contractuel de juillet 2005. D'un point de vue des travaux, le bilan est satisfaisant avec la restauration de plus de 15 tronçons de rivières depuis l'obtention de la DIG en janvier 2007, soit 2 années de réalisation.

Le volet « Prévention inondation » est également faiblement engagé du fait d'actions différées et d'actions en cours dont les aspects fonciers et techniques ralentissent l'avancement des projets.

**D'un point de vue "financier"**, on s'aperçoit que les montants alloués ont été correctement consommés à mi-parcours, avec environ 50 % engagés pour les volets A, B1, B2 et C.

Ces volets correspondent aux actions qui amènent à des réalisations concrètes (travaux, études, outils de communication ...).

Le volet B3 "Ressource en eau" relève plus d'actions de concertation (Observatoire) avec les différents acteurs concernés par cette thématique, à savoir les structures gestionnaires de l'eau potable sur le territoire.

**D'un point de vue "technique"**, le bilan à mi-parcours montre que plus des 2/3 (70%) des actions sont engagées, voire terminées (31%).

L'engagement des actions nécessite la rédaction d'un cahier des charges, le choix d'un maître d'œuvre, puis la mise au point du projet détaillé : des ajustements et des négociations sont souvent nécessaires pour parvenir à des projets optimisés avec les riverains et les collectivités et acceptés par tous.

Le lancement effectif des chantiers subit donc une période d'inertie inévitable, à laquelle il faut ajouter les autorisations administratives nécessaires, ce qui explique la différence entre les aspects technique et financier (les dépenses les plus lourdes (travaux) n'ayant lieu qu'en fin d'action).

Ce bilan montre que la programmation suit le cap que se sont fixé les collectivités, acteurs et partenaires financiers.

Les 3 années à suivre permettront d'engager sereinement le tiers des actions restantes.

# 4. CONTRIBUTION DU CONTRAT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURE

(Cf. Grille de Porter à Connaissances - DCE en **annexe 3**).

Malgré un taux d'avancement des actions à hauteur de 70% à mi-parcours, il est encore trop tôt pour définir et évaluer les effets des actions du contrat de rivières sur l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées sur le territoire du SYMASOL.

**Au point de vue de la qualité des eaux superficielles**, les résultats des campagnes menées laissent apparaître la présence de plusieurs points noirs. D'une manière générale, il s'agit de secteurs problématiques déjà identifiés lors des études préalables du contrat et liés à l'assainissement et aux pratiques agricoles.

L'action A2-1 concernant la mise en place de solutions alternatives vis-à-vis de l'abreuvement des troupeaux sur le Pamphiot va permettre d'agir sur l'une des causes de la pollution bactériologique. Les programmes de travaux à mener sur l'assainissement reste du ressort des collectivités concernées.

Un bilan de cette campagne sera établi sur chaque bassin versant étudié afin de dégager des pistes d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés car la qualité des eaux des plages touchées constitue un enjeu sanitaire et économique notable.

**D'un point de vue de la qualité physique et biologique des cours d'eau**, l'ensemble des actions menées dans le cadre du contrat vont améliorer sensiblement les conditions et potentiels des cours d'eau. Cependant, il est encore trop tôt pour en évaluer les effets.

Le suivi piscicole ainsi que le bilan final du contrat de rivières prévus en 2011-2012 permettra de définir très précisément les réels effets des actions du contrat sur la qualité générale des cours d'eau.

# 5. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

L'analyse globale du bilan à mi-parcours du contrat montre un avancement positif de la programmation. Les volets B1, B2 et C1 voient au moins 75 % de leurs actions prévues sur 2006-2008 engagées ou terminées. Les actions de lutte contre la pollution domestique (assainissement des eaux usées) et industrielle (réhabilitation de décharge, études sur la pollution aux métaux) du volet A respectent le planning affiché. La mise en œuvre des actions agricoles présentent quant à elle un peu d'inertie. Le volet B3 affiche un faible taux d'engagement financier qui n'est pas représentatif du travail effectué. La réflexion sur la ressource en eau nécessite en effet une importante concertation qui n'est pas génératrice de dépenses.

Globalement, ce sont 70 % des actions du contrat prévues sur 6 ans qui sont engagées voire terminées. Toutefois, ce tableau optimiste ne doit pas cacher un programme qui reste encore chargé d'ici la fin de l'année 2011. De nombreuses actions en cours doivent être finalisées et l'inertie liée à divers éléments ne doit pas être occultée. Il n'est pas possible de s'affranchir des délais d'instruction pour certains dossiers administratifs (loi sur l'eau...) et des délais de négociations foncières qui peuvent étaler la réalisation des actions sur 1,5 an ou 2 ans voire davantage en cas de refus de participation des riverains.

Le volet C2 qui doit assurer la mise en œuvre des actions du contrat en lien avec les documents d'urbanisme est aujourd'hui bien effectif. Le SYMASOL est souvent sollicité pour les réunions de révision/élaboration des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.), essentiellement pour aborder le thème de la gestion des eaux pluviales. L'information sur les zones humides existantes et leur intérêt est également une attente en termes de planification urbaine ou de projets de développement. Si cette demande est louable et permet de répondre aux objectifs du contrat de rivières, il n'en demeure pas moins qu'elle nécessite du temps, surtout au vu des modifications de P.L.U. qui se multiplient actuellement.

Ces différents aléas laissent à penser que l'objectif de la réalisation de l'ensemble des actions du contrat pour fin 2011 reste plus qu'optimiste. Malgré un rythme d'avancement soutenu, une vision réaliste veut que le SYMASOL ne puisse pas faire l'économie d'une année de prolongation du contrat de rivières (avenant) voire de se projeter dans un deuxième outil contractuel afin de poursuivre la synergie mise en place, définir de nouvelles orientations et garantir la pérennité des réalisations (entretien, suivi ...), ceci dans le souci de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2015.

Le SYMASOL, structure porteuse, sera amenée à évoluer pour mener encore plus loin la réflexion, notamment autour d'une gestion, préservation de la ressource en eau (SAGE).

# 6. ANNEXES

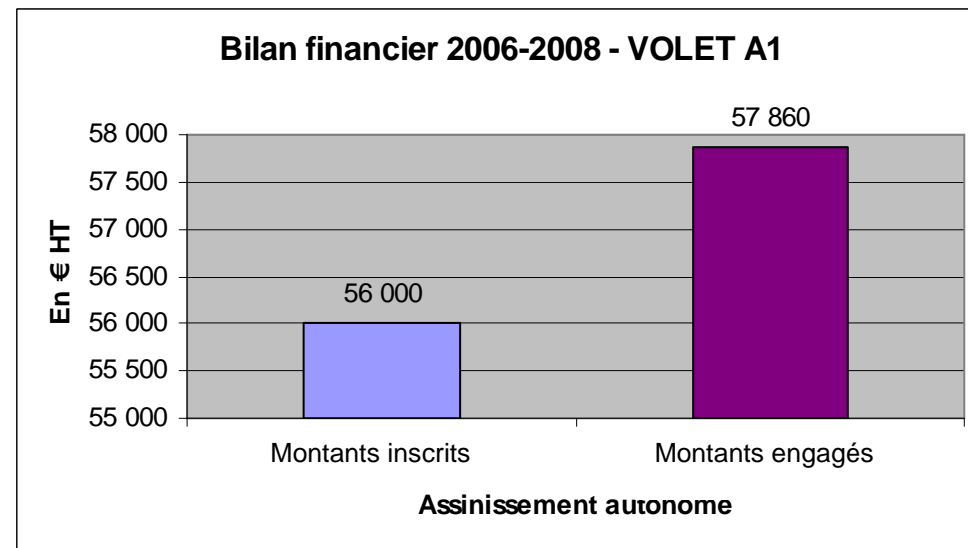
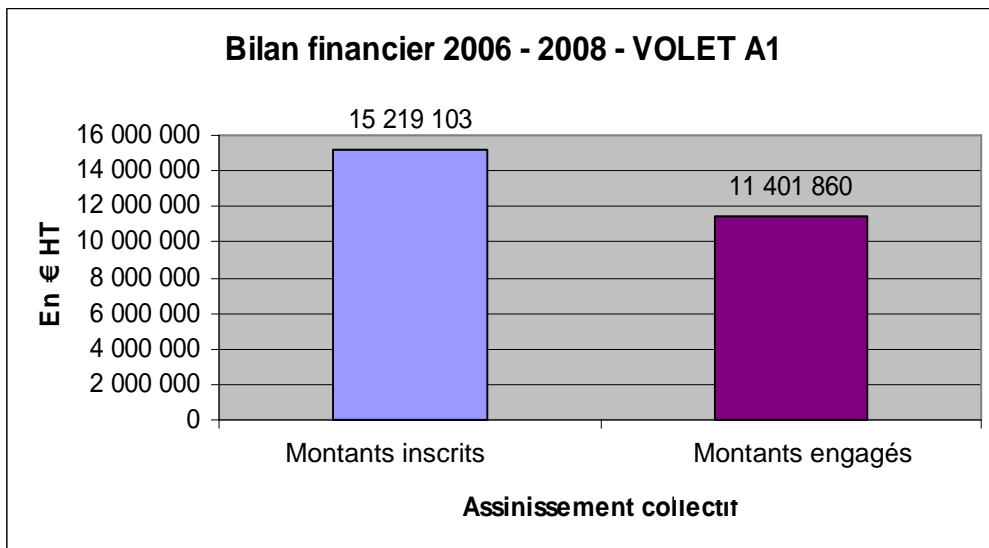
**Annexe 1 : Bilan financier du Contrat de rivières**

**Annexe 2 : Tableau récapitulatif**

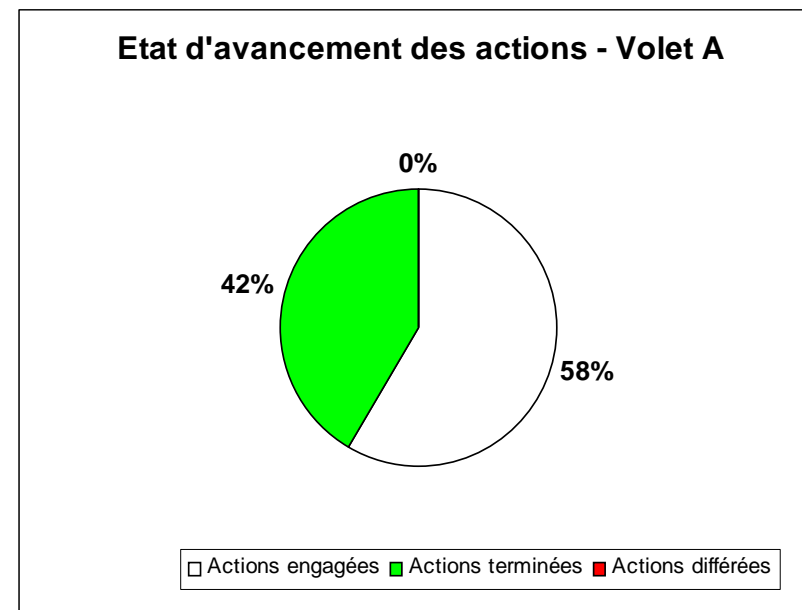
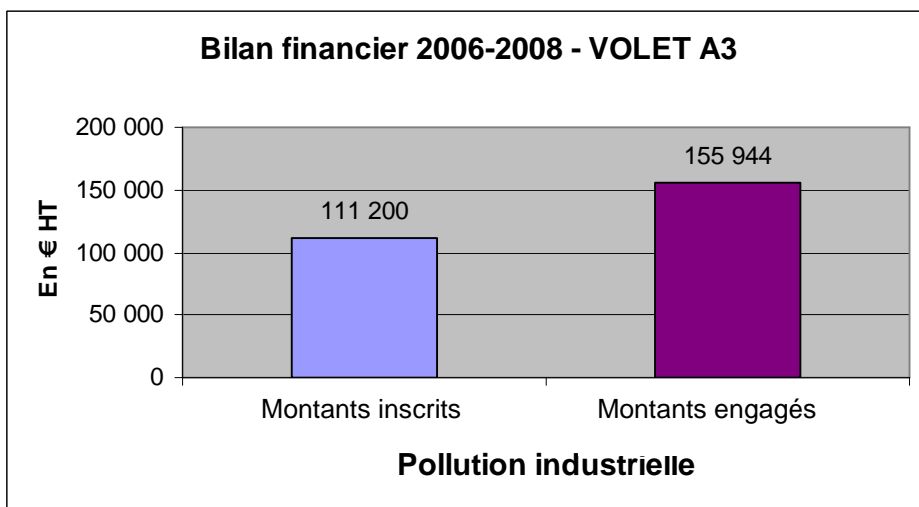
**Annexe 3 : Grille de Porter à Connaissances – DCE**

## Annexe 1 : Récapitulatif du bilan financier

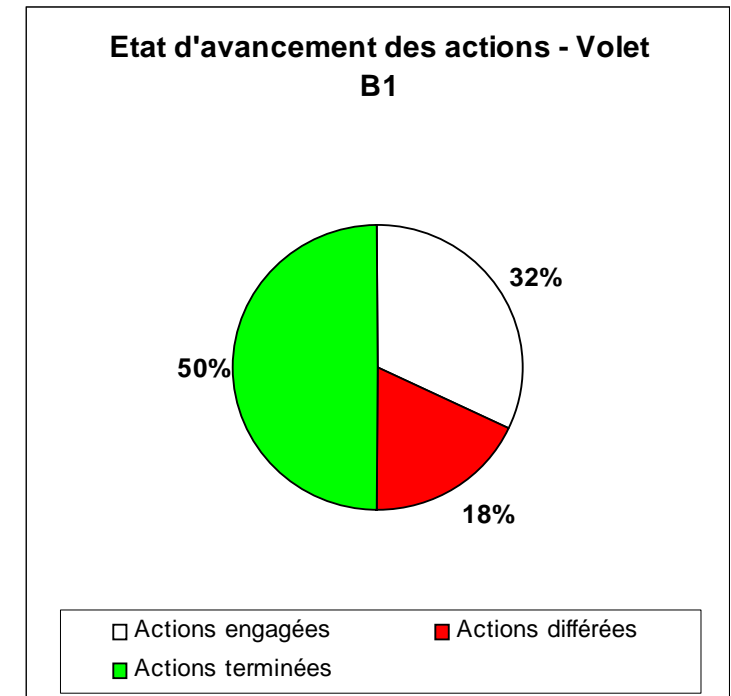
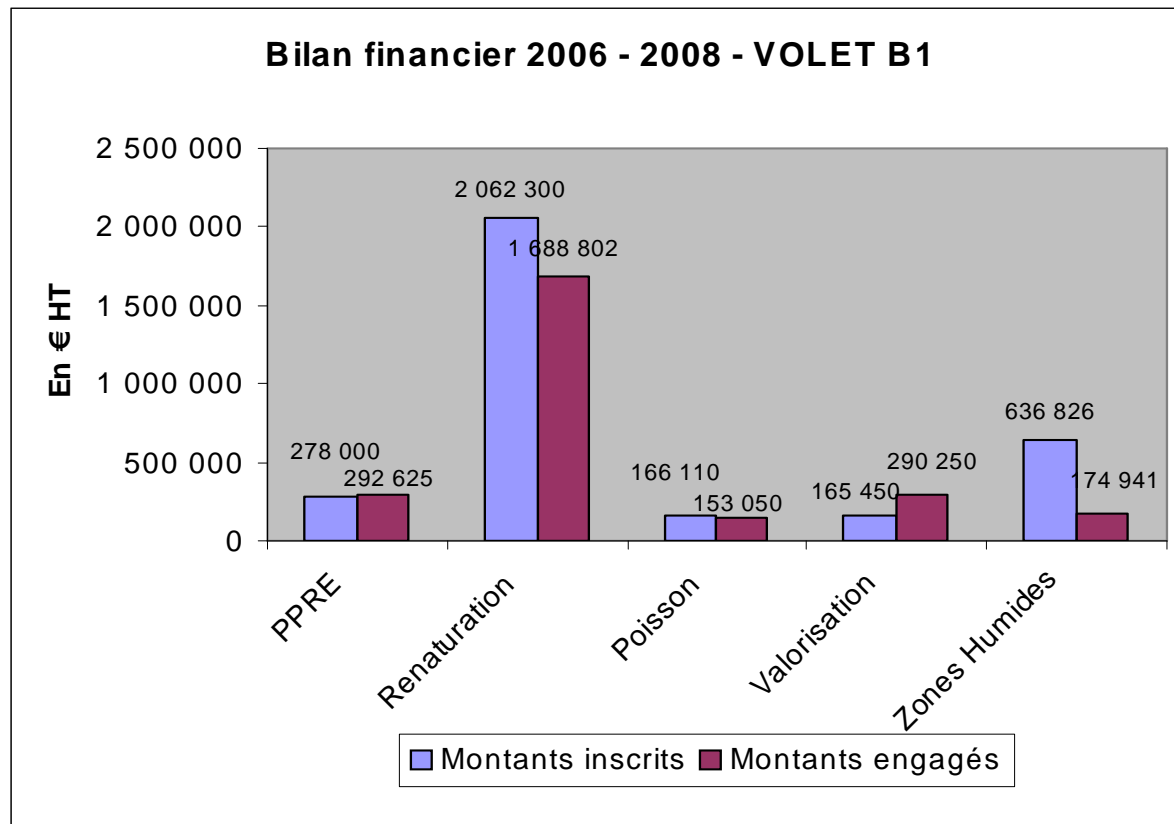
### Volet A1 : Lutter contre la pollution domestique



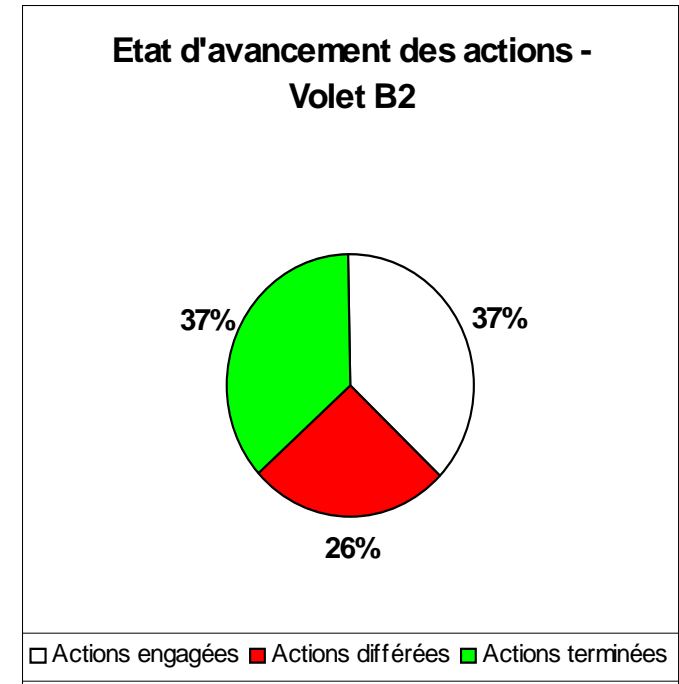
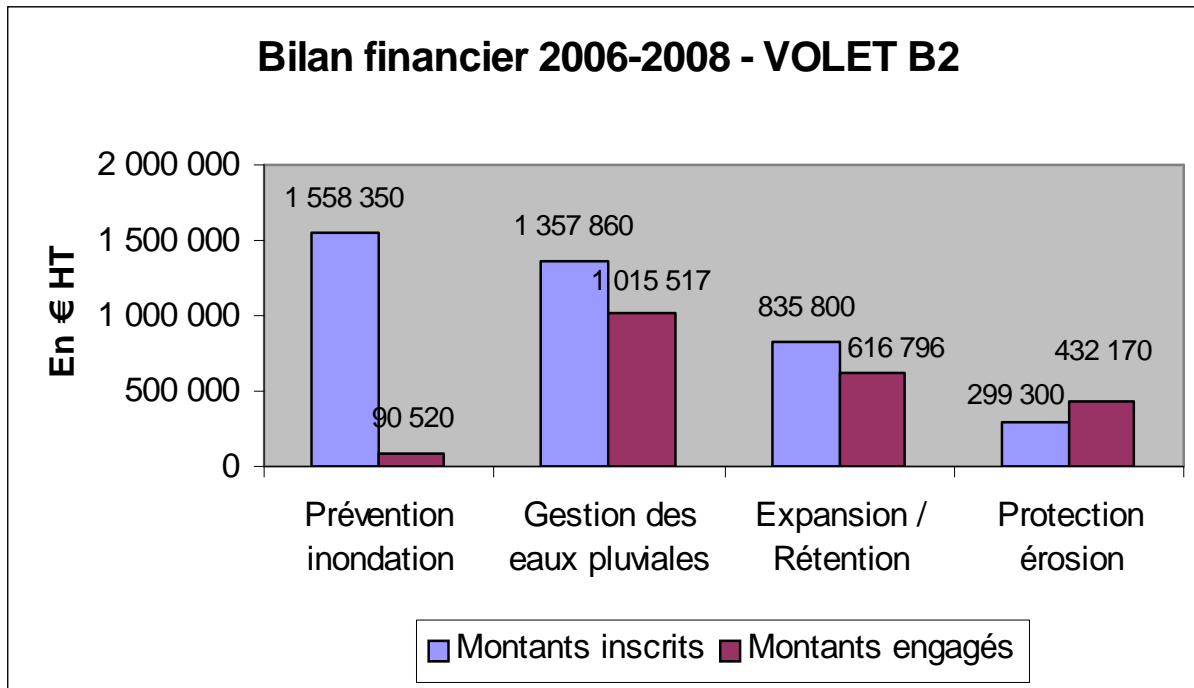
### Volet A3 : Lutter contre la pollution industrielle



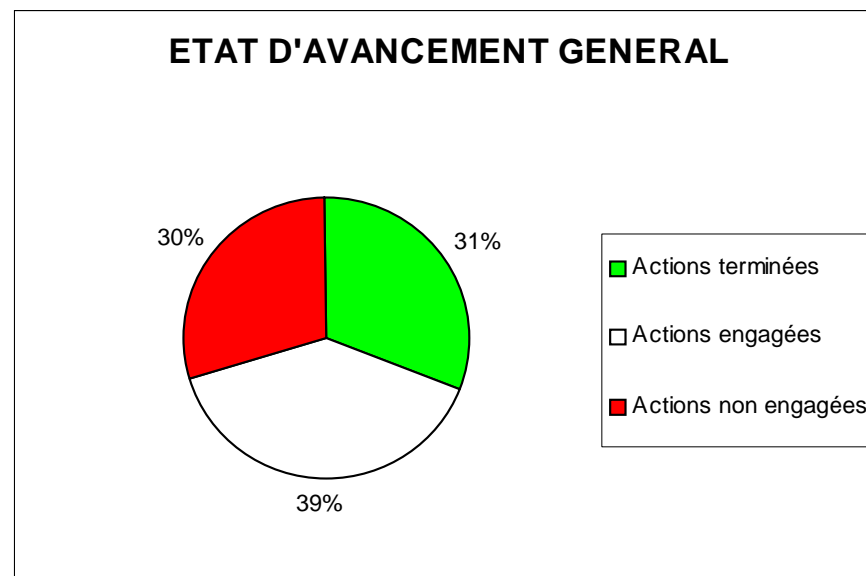
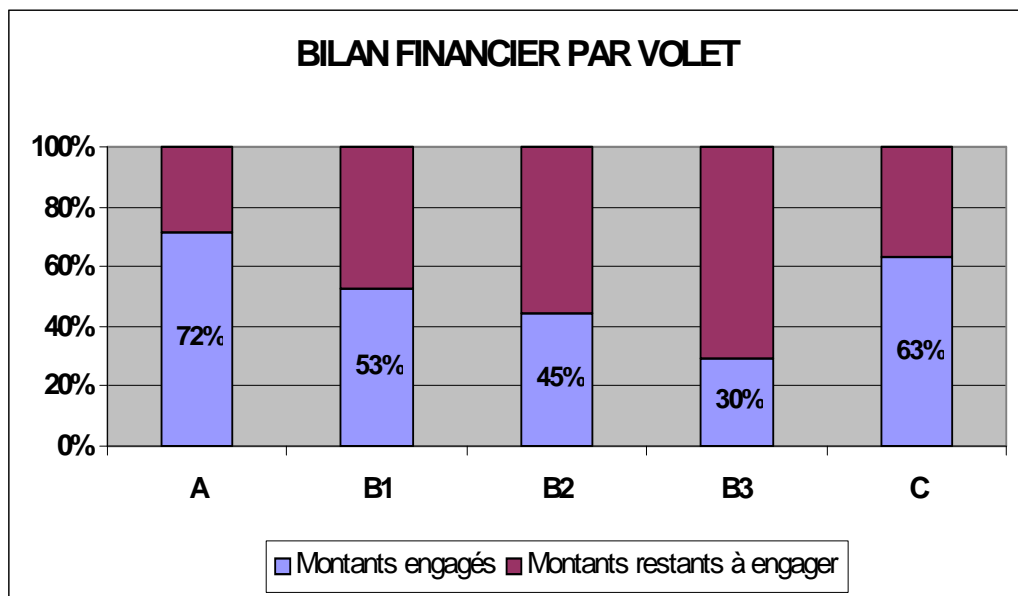
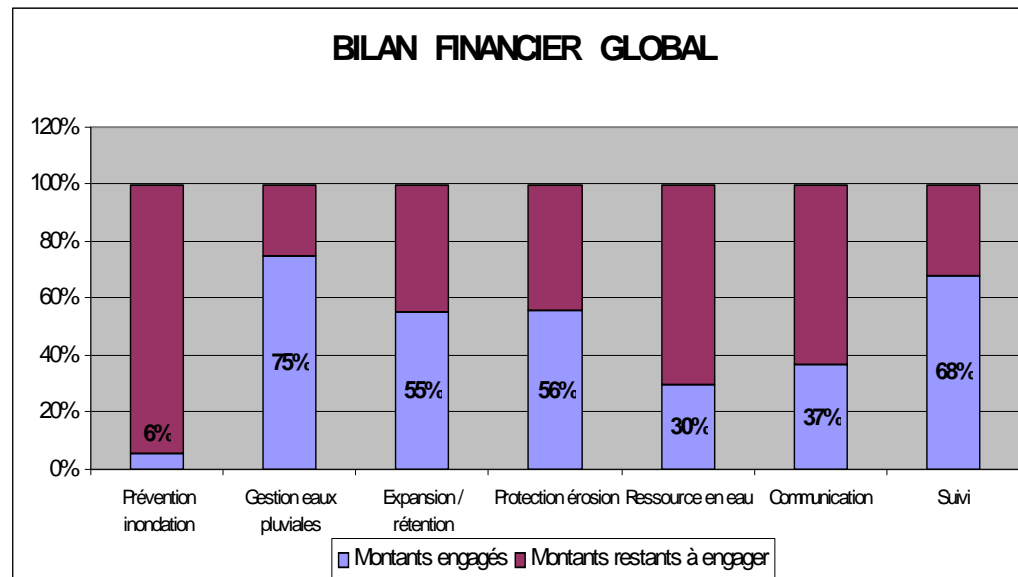
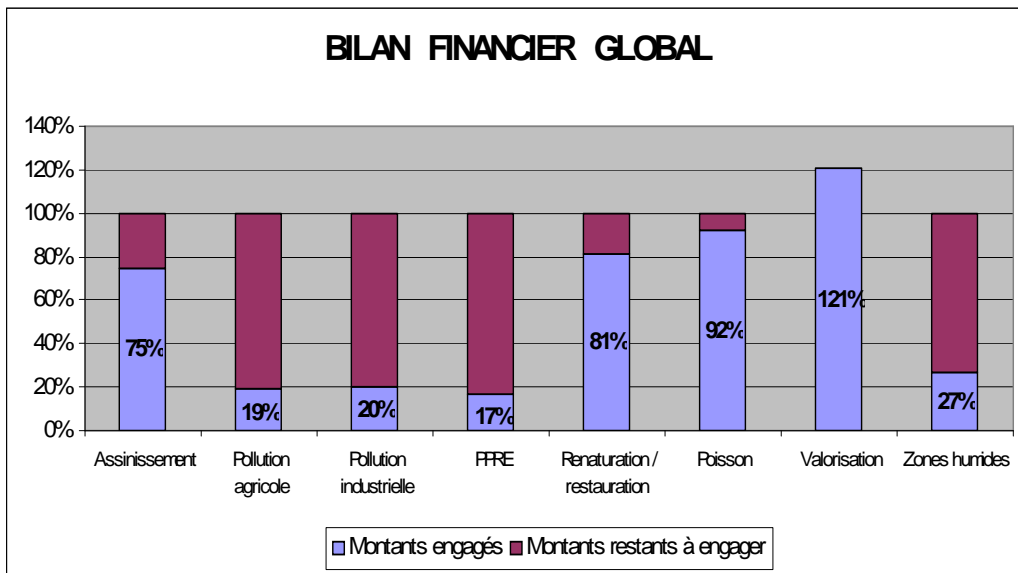
**Volet B1 : Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques**



**Volet B2 : Assurer la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondation**

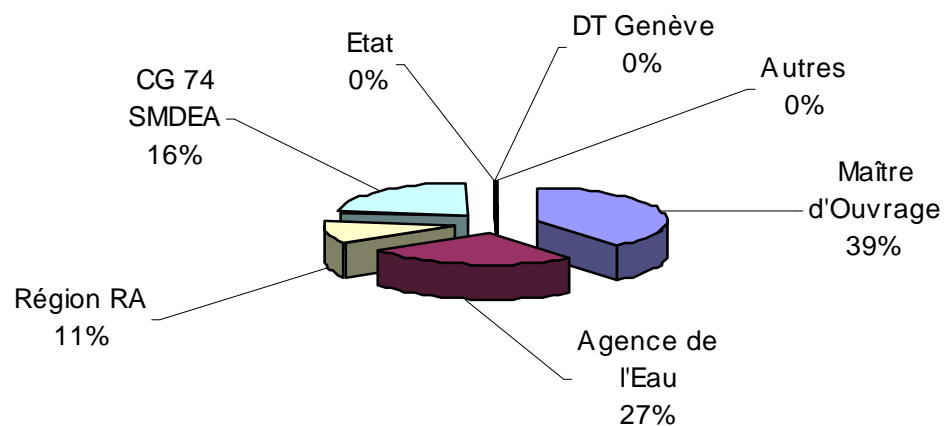


## Bilan financier global par volet

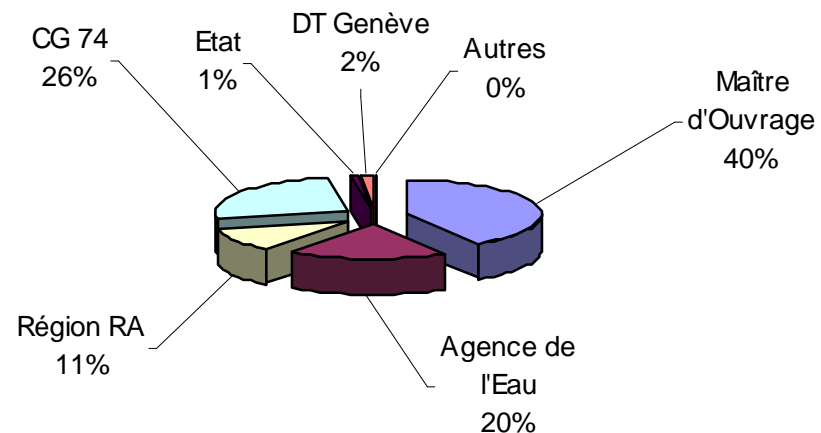


## Diagramme des répartitions financières par volet

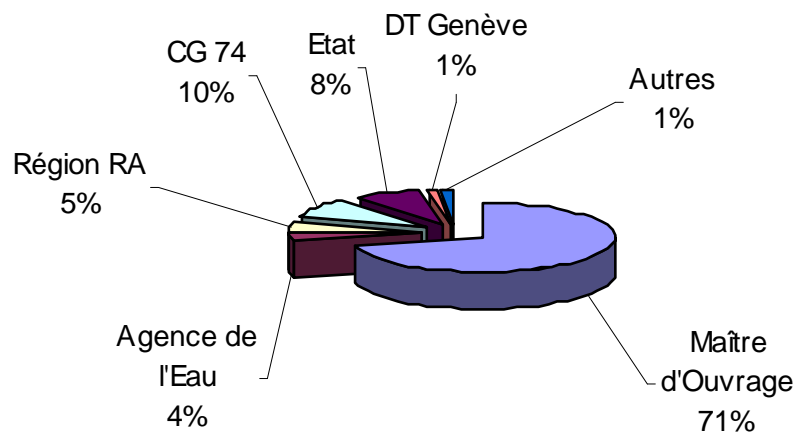
### Bilan des répartitions financières du volet A



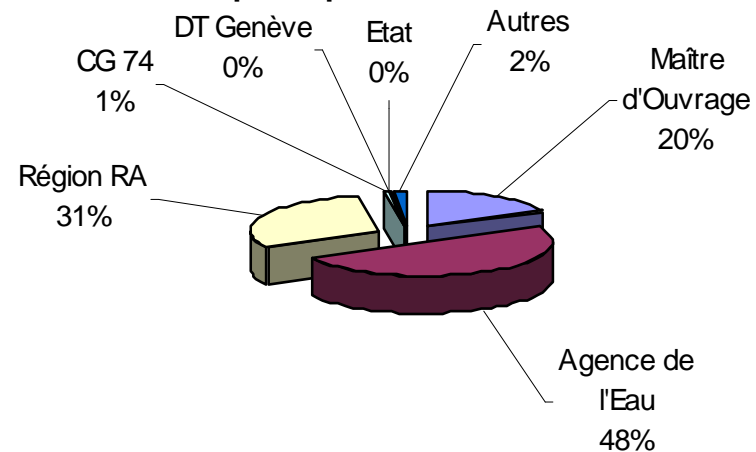
### Bilan des répartitions financières du volet B1



### Bilan des répartitions financières volet B2



### Bilan des participation financières du volet C





Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation						Programmation					
					Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres						
<b>Sous-volet A3 – Lutter contre les pollutions urbaines et industrielles</b>																					
A3-1-P	E.P. Anthy	Etude précise pour la gestion et le traitement des EP sur la ZA et mise en œuvre des travaux	565 760	SYMASOL	AD	/	/	/	/	/	A définir	/	/	/	/						
A3-2-P	Pollution accidentelle	Mise en place de glissières de protection le long du Pamphiot	72 850	CG74	AD	/	/	100	/	/	/	/	100 %	/							
A3-2	Décharges	Diagnostic des pollutions émises par les décharges et dépôts sauvages - étude	17 600	SYMASOL	AD	/	/	AD	40 ADEME	/	A définir	/	A définir	40 %							
A3-2'	Décharge Messery	Réhabilitation de la décharge de la commune de Messery	91 200	Messery	/	/	/	AD	60 ADEME	149 321	/	/	4 400 (3%)	48 914 (33%)	22 020 (15%)						
A3-3	Industries	Améliorer la connaissance sur l'origine des pollutions industrielles et plus particulièrement les pollutions métalliques	20 000	SYMASOL / CCI	50	/	15	AD	/	6 623	3 350 (50%)	/	1 202 (18 % sur TTC)	993.44 (15%)	/						
<b>Sous-totaux A3</b>			<b>767 410</b>							<b>155 944</b>	<b>3 350</b>	<b>/</b>	<b>5 602</b>	<b>49 907</b>	<b>22 020</b>						
<b>TOTAUX VOLET A</b>			<b>16 167 013</b>							<b>11 581 650</b>											
<b>VOLET B : MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>																					
<b>Sous-volet B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques</b>																					
B1-1-BVs	Plan de gestion	Plan de gestion et entretien du lit, des boisements de berges et du bois mort	5 000 (Et.)	SYMASOL	50	/	/	40 à 70	/	14 625	/	/	/	3 173 (22%)	/	E					
			1 362 500		50	/	10	40 à 70	/	278 000	87 787 (30%)	/	27 800 (10%)	70 157 (25%)	3% Thonon	T	T	T			
			395 000		/	/	20	40 à 70	/	/	/	/	/	/							
B1-2-BVs	Alimentation ZH	Améliorer l'alimentation en eau des zones humides	5 000	SYMASOL	50	/	/	50	/	/	50 %	/	/	50 %	/	Selon opportunité					
B1-1-P	Pont D903	Aménager l'obstacle à la migration de la faune piscicole au pont D903 sur le Pamphiot	11 800	SYMASOL	50	/	20	AD	/	7 350 Etude Moe	50 %	/	20 %	A définir	/				E + T		

Inscription au contrat – juillet 2005									
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %				
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B1-2-P	Hutins	Remplacement d'une passerelle sur le Pamphiot	9 970	SYMASOL	/	/	20	/	/
B1-3-P	Bossenot	Aménagement d'un sentier de découverte dans le marais de la Bossenot et d'une table de lecture au Rocher du Diable.	69 700	SYMASOL	20	/	16*	60	/
B1-4-P	Mâcheron	Aménager l'obstacle à la migration piscicole à l'aval du marais de Bonnant.	5 000	SYMASOL	50	/	/	60	/
B1-5-P	Puisoir	Mise en valeur patrimoniale du trou d'eau du Puisoir et du ruisseau issu du Puisoir. et touristique du trou d'eau du Puisoir	3 950	SYMASOL	/	/	20	/	/
B1-6-P	Tourbière Moises	Protection et mise en valeur pédagogique de la tourbière des Moises.	40 000	SYMASOL	20	/	20	70	/
B1-7-P	Plâtrière	Mise en valeur de l'ancienne plâtrière.	10 000	CCCL	/	/	/	/	/
B1-1-Fos	Fossaux	Remise à ciel ouvert et diversification des habitats de l'embouchure des Fossaux	34 500	SYMASOL	20	/	20	50	/
B1-1-R	RN5-Lanvers	Renaturation du Redon au droit de la carrière Lanvers et aménagement de l'obstacle au franchissement piscicole de la RN5.	123 310	SYMASOL	50	/	12*	AD	/
B1-2-R	Obstacles Perrignier	Aménagement de 3 obstacles à la migration piscicole entre le Moulin Bouquin et l'amont du bourg de Perrignier.	26 000	SYMASOL	40	/	20	50	/
B1-3-R	Ferme Rolland	Valoriser le bief du Redon dans le bourg de Perrignier et y créer un cheminement avec la logique d'aménagement de la ferme Rolland.	73 500	CCCL	/	/	/	AD	/

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
Action annulée					
Pris en charge par NATURA 2000					
/	2 500	/	/	1 250	/
/	/	/	20 %	/	/
Pris en charge par NATURA 2000					
/	/	/	/	/	/
/	20 %	/	20 %	50 %	/
145 700	44 814 (31%)	/	14 840 (10%)	40 822 (28%)	/
Action groupée avec B1-1-P					
/	/	/	/	A définir	/

Programmation					
06	07	08	09	10	11
					T
			T		
				T	
				E	T
E	T				
			E + T		
					E + T

Inscription au contrat – juillet 2005									
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %				
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B1-4-R	Lagune	Mise en valeur paysagère et touristique des sources communales et de la lagune de Cervens via le sentier du canal des Moises	87 500	SYMASOL	20	/	20	60	/
B1-1-F	Sentier Foron	Aménagement du sentier le long du Foron	35 000	CCBC	20	/	20	/	/
B1-2-F	Gorge aval RD 903	Restaurer la qualité naturelle et écologique du cours d'eau sur un tronçon de la Gorge - aval pont D903	45 500	SYMASOL	20	/	20	60	/
B1-3-F	Fully	Gestion du marais de Fully et des eaux pluviales de Bons et Brens	162 500	SYMASOL	AD	/	20	50	/
B1-1,2-M	Réhabilitation / rétention	Maîtrise des ruissellements et rétention des eaux par bassins d'écrêtement et réengraissement/stabilisation du lit du Mercube.	269 700	SYMASOL	17	/	/	AD	/
B1-1-M,V,H	Agriculture ruissellement	Identification des parcelles à risque. Définition et mise en œuvre d'aménagements et de bonnes pratiques relatifs à l'assolement, l'organisation des rotations et au travail du sol des exploitations.	52 500	SYMASOL / CA 74	AD	/	20	/	30 CA.74
B1-1-H	Veigy	Renaturation et valorisation de l'Hermance dans la traversée du bourg de Veigy	903 600	SYMASOL	13	/	20	50	5
B1-2-H	Chamburaz - Chilly	Création d'ouvrages de régulation et gestion du marais de Chilly pour diminuer le transit vers l'aval du Chamburaz.	373 400	SYMASOL	AD	40	AD	50	10
B1-3-H	Véringes	Valorisation paysagère et touristique de la fontaine de Véringes	29 000	SYMASOL	/	/	/	/	/
B1-4-H	Delta	Renaturation du delta de l'Hermance	220 000	SYMASOL / DT	AD	/	20	/	50

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
255 250	59 039 (23%)	/	51 000 (20%)	77 034 (30%)	/
35 000	7 000 (20%)	/	7 000 (20%)	6 845 (20%)	/
Action annulée					
/	A définir	/	32 500 (20 %)	65 000 (40%)	/
352 987	55 885 (16%)	/	7 555 (2%)	73 133 (21%)	/
/	A définir	/	20 %	/	30 %
765 815	204 600 (27%)	/	149 818 (20%)	272 877 (36%)	38 288 5% DT
17 445 Etude Moe	A définir	18 000 sur 45 000 de travaux	792 (4.5%)		10% DT
/	/	/	/	/	/
20 000	A définir	/	20 %	A définir	50 %

Programmation					
06	07	08	09	10	11
	E	E	T		
T					
				E	T
	E	T			
			E	E	
E	E	T			
E				T	
			E	T	
		E	T		

Inscription au contrat – juillet 2005									
					Part des financeurs en %				
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B1-5-H	Vallons gabions	Démantèlement des protections de berges ayant un impact négatif sur le cours d'eau	100 000	DT	/	/	/	/	100%
<b>B1-6-H</b>	<b>Pont Neuf-Golettes</b>	Renaturation de l'Hermance	571 000	DT	20	/	0	50	50 + études
B1-1-ZH	ZH hydraulique	Protection des zones humides d'importance hydraulique	/	A définir	/	/	/	/	/
B1-3-ZH	Prat-Quemond	Restauration et gestion du marais de Prat-Quemond	44 326	SIEM	20	/	20	60	/
B1-5-ZH	Champs de la Grange	Protection et gestion de la zone humide du Champ de la Grange	59 500	SYMASOL	50	/	20	50	/
B1-N-Zhs	Ensemble des 7 zones humides du SOL (B1-2,4,6,7,8,9,10-Zhs)								
B1-11-ZH	Chez Viret	Restauration et gestion du marais au lieu dit "Chez Viret"	13 000	SYMASOL	20	/	7*	50	/
<b>Sous-totaux B1</b>			<b>5 347 835</b>						
<b>Sous-volet B2 – Assurer la protection des biens et des personnes</b>									
B2-BVs	SDEP	Etude de schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle des 12 bassins versants	310 000	SYMASOL	50	/	/	50	/
B2-1-P	Corzent	Réfection du seuil du moulin de Corzent et protection de berges	54 000	SYMASOL	AD	/	/	20	/
<b>B2-2-P</b>	<b>Noyer</b>	Stabiliser les berges du cours d'eau dans le secteur urbain de Noyer et intégration paysagère des fûts en béton	211 000	SYMASOL	/	/	20	20	/
B2-3-P	La Ravine	Gestion des eaux pluviales et entretien des ouvrages	17 000	SYMASOL	/	/	/	20	/

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
<b>Pris en charge à 100 % par DT canton de Genève</b>					
550 000	A définir	/	A définir	82 500 (15%)	50% DT
<b>Selon opportunité</b>					
9 461	3 237	/	1 891.4	2 957.5	/
<b>Pris en charge par NATURA 2000</b>					
<b>134 126</b>	<b>39 851 (30%)</b>	/	<b>29 972 (22%)</b>	<b>35 204 (26%)</b>	/
8 218	3 184 (39%)	/	916 (11%)	2 807 (34%)	/
<b>2 599 668</b>	507 897	18 000	291 976	668 759	43 491
145 990	90 360 (62%)	/	/	52 680 (36%)	/
945	A définir	/	/	/	/
398 025	/	/	68 292 (17%)	55 715 (14%)	<b>25 000 C + P</b>
<b>Pris en charge dans PPRE – action B1-1-BVs</b>					

Programmation					
06	07	08	09	10	11
	E		T		
T					
	E	T			
T					
	E	T	T		
					T

Inscription au contrat – juillet 2005									
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %				
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B2-4-P	Pamphiot amont	Aménagements hydrauliques et piscicoles du secteur de Charmoisy jusqu'au hameau des Blaves	124 940	SYMASOL	AD	/	/	20	/
B2-1-R	Séchex	Protection et stabilisation des berges rive gauche en techniques végétales.	101 050	SYMASOL	/	/	/	20	/
B2-2-R	Etrepets	Création de terrasses submersibles et protection des berges en techniques végétales - Etrepets	52 130	SYMASOL	/	/	20	20	/
B2-3-R	Brécorens	Aménagements hydrauliques et optimisation des marais. Mise en valeur de la Gurnaz	138 800	SYMASOL	AD	/	20	30	/
B2-1-Dr	Dronzet aval	Remplacement du pont et création d'une risberme	78 000	SYMASOL	/	/	/	/	/
B2-1-F	Guido-Coudrée	Création d'un endiguement pour maîtriser les eaux débordantes	165 000	SYMASOL	/	/	/	20	/
B2-2-F	EP Sciez	Protéger et conforter les ouvrages de EP – les Crêts, la Combe et le Champ	94 200	SYMASOL	/	/	/	AD	/
B2-3-F	Petit Lac	Optimisation du rôle hydraulique de la zone humide du Petit Lac pour favoriser les crues de la Gurnaz	64 000	SYMASOL	AD	/	20	30	/
B2-4-F	Avugnens	Création d'une fosse de dissipation en enrochements libres avec végétalisation du parement supérieur	58 000	SYMASOL	/	/	/	20	/
B2-5-F	Creusiaz - SNCF	Protection du réseau E.U. et de la culée du pont SNCF	19 600	SYMASOL	/	/	/	AD	25 SNCF
B2-6-F	La Praly	Confortement de berges et recalibrage de l'ouvrage SNCF	207 000	SYMASOL	/	/	/	AD	/
B2-7-F	SDEP Bons	Mise en œuvre du SDEP de Bons	760 000	Bons	/	/	/	/	/
B2-8-F	RN5 - Les Pantets	Création d'une risberme, végétalisation des berges et remplacement d'ouvrages	144 000	SYMASOL	/	/	/	AD	/

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
/	A définir	/	/	20 %	/
/	/	/	/	20 %	/
/	/	/	20 %	20 %	/
170 682	5 092 (3%)	/	5 121 (3%)	A définir	/
14 813 Etude Mo	/	/	/	/	/
163 884	/	/	33 631 (21%)	27 308 (17%)	/
10 307	/	/	/	3 045 (30%)	/
/	A définir	/	20 %	30 %	/
/	/	/	/	20 %	/
19 550	/	/	/	2 977 (15%)	4 887 SNCF
/	/	/	/	A définir	/
695 359	<b>Pris en charge à 100 % par la commune</b>				
/	/	/	/	A définir	/

Programmation					
06	07	08	09	10	11
			E		
		E	T		
		E	T		
		E + T			
		T	T	T	
	E + T				

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation						Programmation					
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006- 2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres						
B2-1-V	Coudrée	Création d'un canal de décharge et protection des berges de l'embouchure du Vion	300 130	SYMASOL	/	/	/	20	/	24 050 Etude Mo	/	/	/	A définir	/	E	E				
B2-2-V	RN5	Création de zones de rétention des eaux de crues	230 825	SYMASOL	/	/	/	AD	/	/	/	/	A définir	/							
B2-3-V	Castors	Régulation du niveau d'eau en amont des barrages de castors	2 500	SYMASOL	/	/	30	/	/	/	/	30 %	/	/							
B2-1-Du	SDEP Messery	Limiter le rejet dans le réseau aval en créant une zone de rétention - SDEP Messery	287 860	Messery	/	/	/	/	/	174 168	Pris en charge à 100 % par la commune							T			
B2-1-L	Pont du Tanoz	Etude géotechnique et nivellement du pont du Tanoz.	28 150	SYMASOL	/	/	/	20	/	/	/	/	/	/							
B2-1-H	Hermance	Elargissement du lit, protection de berges et remplacement de passerelle	136 000	SYMASOL	/	/	/	20	20 DT	10 000	A définir	/	/	20 %	20 %			E	T		
B2-2-H	Rétention	Création de zones de rétention en amont de Veigy et création de sentiers de valorisation des marais	532 000	SYMASOL	3	/	9*	20	10%	282 230	A définir	/	6 400 (2.3%)	52 280 (19%)	28 075 DT (10%)		E	T	T		
B2-3-H	Loisin	Stabilisation de lits et création de bassins de rétention et de pièges à matériaux	695 000	SYMASOL	/	25	/	20	5%	41 657 Etude Mo	/	173 750 sur 695 000	/	A définir	2 082 DT (5%)	E					
B2-4-H	Vignes	Poursuivre l'enherbement des vignes de la zone viticole de Crépy	23 000	SYMASOL / CA 74	AD	/	20	/	/	4 288	/	/	1 025 (24%)	/	CROPP	T	T				
<b>Sous-totaux B2</b>			<b>4 834 187</b>							<b>2 155 948</b>	95 452	173 750	114 469	194 005	60 044						

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation						Programmation					
					Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres						
<b>Sous-volet B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau</b>																					
B3-1	Observatoire	Création d'un observatoire de la ressource en eau	33 000	SYMASOL	AD		20	20	10	/	A définir	/	20 %	20 %	10 %						
B3-2	Azote	Suivi du bilan azote et plus particulièrement suivi des concentrations en nitrates des bassins versants du Pamphiot, du Vion, des Léchères et de l'Hermance	38 000	SYMASOL / PROD.	AD	/	20	/	/	/	A définir	/	20 %	/	/						
B3-3	Pesticides	Prévention relative à la présence de pesticides dans l'eau	72 000	SYMASOL / PROD.	AD	/	20	AD	/	/	A définir	/	20 %	A définir	/						
B3-4	Réseaux	Réduction des fuites sur les réseaux AEP	AD	SYMASOL / PROD.	AD	/	/	20		/	A définir	/									
B3-5	Captages	Retour des eaux de captages au milieu naturel et prise en compte des zones humides dans les autorisations de captages	30 000	SYMASOL / PROD.	AD	/	/	/	10	/	A définir	/	/	/	10 %						
B3-6	Nappe Fessy-Lully	Etude permettant l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques de la nappe des Contamines.	200 000	SYMASOL / SIEA F-L	50	AD	/	50	/	110 502	55 000 (50%)	/	/	24 736	1 574 Thonon 10% sur solde						
<b>Sous-totaux B3</b>			<b>373 000</b>							<b>110 502</b>	55 000			24 736	2 964 .3						
<b>TOTAUX VOLET B</b>			<b>10 555 022</b>							<b>4 866 118</b>											

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation					Programmation						
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres						
<b>VOLET C : COMMUNICATION, COORDINATION ET SUIVI</b>																					
<b>Sous-volet C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques</b>																					
	Plaquette population	Elaboration et diffusion de plaquettes concernant la mise en œuvre du contrat.	15 000	SYMASOL	50	/	20	/	10	<b>Action annulée et remplacée par une lettre (C1-2) avec une fréquence biannuelle</b>											
C1-2	Lettre	Conception et diffusion de la lettre du Sud-Ouest Lémanique	5 000	SYMASOL	50	/	20	/	10	4 207	50 %	/	814 (20%)	/	15% (DT + Thonon)						
C1-3	Lessives	Promouvoir l'utilisation de lessives sans phosphate auprès des grands distributeurs.	3 000	SYMASOL	AD	/	20	/	10	<b>Action annulée suite au décret de juillet 2007</b>											
C1-4	Plaquette riverains	Elaboration et diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation à l'attention des riverains et collectivités (statut rivières, devoirs, utilisation phyto...)	8 000	SYMASOL	50	/	20	/	10	6 222	50 %	/	1 365 (20% sur TTC)	/	10% DT						
C1-5	Information entreprises	Sensibilisation des structures et entreprises aux bonnes pratiques environnementales	10 000	SYMASOL	AD	/	20	/	10	<b>Action annulée suite à l'étude sur la pollution métallique</b>											
C1-6	Signalétique	Conception et mise en place de plaques rivières et panneaux d'information le long des sentiers et routes aux abords des cours d'eau.	1 200	SYMASOL	/	/	20	/	10	1 155	50 %	/	Reporté sur volet B 240 €	482 (42%)	10% DT						
C1-7	Visites terrain	Mise en place de réunions d'information et de visites de terrain.	10 000	SYMASOL	AD	/	20	/	10	1 830	50 %	/	363 (20%)	/	10% DT						
C1-8	Film	Réalisation d'un film bilan sur les opérations du contrat.	33 250	SYMASOL	AD	/	20	/	10	<b>Action annulée</b>											
C1-9	Scolaires	Animation auprès des scolaires	89 000	SYMASOL	50	/	20	/	/	40 977	50 %	/	8 195 (20%)	/	614 Thonon						





## Annexe 3 : Grille de porter à connaissances et d'analyse des contrats

Libellé Masse d'eau	Le Foron	Le Pamphiot	Ru le Vion	Ru le Grand Vire	Ru de la Gorge	Ru le Redon	L'Hernance	Form. Glaciaires et fluvio-glaciaire	Commentaires Actions suffisantes bien localisées ?
N° masse d'eau	FRDR550	FRDR551	FRDR10616	FRDR10677	FRDR11129	FRDR11140	FRDR11815	FR-DO-201	
Statut	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	ME souterraine	
Objectif d'état écologique	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	<b>Bon état quantitatif 2015</b>	
Objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	
Objectifs de bon état	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2015</b>	<b>2021</b>	<b>2015</b>	
Cause de dérogation - paramètre	/	/	Faisabilité technique - morphologie	Faisabilité technique - morphologie	Faisabilité technique - morphologie	/	Faisabilité technique - morphologie	/	

Problèmes à traiter	Dispositions	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances									
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Mises au normes réglementaire	/	Améliorer le traitement des pollutions urbaines	X	X	X	X	X	X	X	X		Poursuivre les travaux en assainissement et SDEP
Pollution par pesticides		5D01	Augmenter les surfaces enherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles									X	Les actions du CR ne traitent pas ME Pamphiot et Foron
Substances dangereuses		5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	X	X	X	X	X	X	X	/		Etude réalisée sur l'ensemble des ME du territoire en juillet 2008
		5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle										Etude complémentaire à faire pour valiser résultats étude 2008
Déséquilibre quantitatif		3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Etude sur les volumes maximaux prélevables à venir en 2009
		3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Comment l'Observatoire de la Ressource en Eau mis en place par le SYMASOL peut-il y répondre?
		5F28	Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement	/	/								Comment l'Observatoire de la Ressource en Eau mis en place par le SYMASOL peut-il y

													répondre? Pas traité dans le cadre du CR
		/	Sécuriser l'alimentation en eau potable										
Altération de la continuité biologique		3C10	Supprimer ou équiper les ouvrages bloquant la circulation piscicole		/			0	X	X			Les actions liées au contrat sont insuffisantes. Comment prendre en considération l'ensemble des obstacles inventoriés ?
Dégradation morphologique		3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau		X	0	0	0	X	X			Les actions liées au contrat sont insuffisantes. Comment traiter tous les tronçons dégradés ?
Gestion locale à instaurer ou développer		3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides		X	X	X	/	0	X	X		Actions suffisantes pour les sites inscrits N2000. Réponses partielles pour les autres sites inscrits au CR.
		1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Projet de SAGE sur le territoire								/	
Actions d'accompagnement		/	Mise en place d'un SDEP	X	X	X	X	X	X	X	X		Tous les BV du territoire
		/	Mise en place d'un PPRE	X	X	X	/	X	X	X			Plan de gestion de la ripisylve sur tout le territoire
		/	Mise en valeur des milieux aquatiques	X	X	/	0	0	X	X			Actions du CR
Commentaires – actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?				<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>?</b>	<b>?</b>	<b>?</b>	<b>oui</b>	<b>?</b>	<b>?</b>	<b>?</b>	

## CODES COULEUR :

### Mesures :

**En vert foncé** : les mesures réglementaires de base (pré-requis nécessaires à l'atteinte du bon état)

**En vert clair** : les mesures du programme de mesure (2010 – 2015)

**En blanc** : les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale

X : ce qui a été fait

/ : ce qui va être fait

0 : ne sera vraisemblablement pas fait